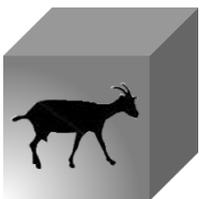
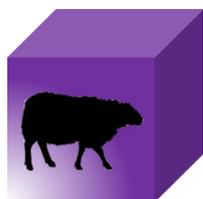


-----Bulletin électronique de liaison -----



TOUTES SECTIONS

Le constat de gestation : élément décisif pour le suivi de la reproduction

La détection précoce et fiable de la gestation chez la vache est un élément essentiel dans le suivi de reproduction. L'enjeu est de diagnostiquer le plus tôt possible les vaches non gestantes afin de prendre rapidement les mesures appropriées (conduite alimentaire de la gestante, remise à la reproduction...) et ainsi de mieux maîtriser la conduite de son troupeau.



Il existe de très nombreuses méthodes de diagnostic. La plus utilisée aujourd'hui est l'observation des retours en chaleur 21 jours après l'insémination. C'est la méthode la plus simple et la plus utilisée dans la pratique.

Le **laboratoire EUROFINIS** vous propose une aide à la détection des gestations chez les ruminants.

Le kit de détection de gestation sur sérum est un test immuno-enzymatique qui permet de détecter précocement les glycoprotéines associées à la gestation (PAG précoces), dans le sang des ruminants (vaches, chèvres, brebis).

Sur le même principe, nous pouvons également réaliser cette analyse sur le lait pour les vaches ou les chèvres.

Ce test permet de détecter avec précision une gestation dès 28 jours post-insémination chez les vaches et les chèvres, dès 35 jours chez la brebis.

Il faut cependant être vigilant car ce test ne peut être utilisé qu'à partir de 60 jours après le vêlage des vaches (pas de délai post mise-bas chez les petits ruminants).

Quels prélèvements :

Bovins, caprins : lait ou sang sur tube sec

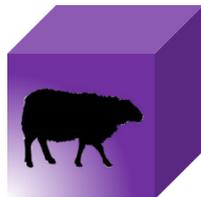
Ovins : sang sur tube sec

Il est tout à fait possible de faire réaliser ce test sur les prises de sang de prophylaxie.

De 1 à 20 analyses : 7.83 HT / animal

De 21 à 50 analyses : 6.33 HT / animal

Au-delà ou sur tubes de prophylaxie : 4.95 HT / animal



TOUTES SECTIONS

La collecte des déchets en élevage

Votre activité d'exploitant agricole génère des déchets de toutes natures. À ce titre, vous êtes soumis aux obligations définies par le Code de l'environnement et les lois Grenelle 1 et 2. La réglementation stipule en effet que le producteur d'un déchet en est responsable jusqu'à son élimination finale.

Cette collecte présente des intérêts majeurs pour la sécurité sur vos exploitations, la préservation de l'environnement, l'impact visuel de vos fermes et le respect de la réglementation.

Elle repose néanmoins sur le volontariat de chacun.

Il doit, de ce fait :

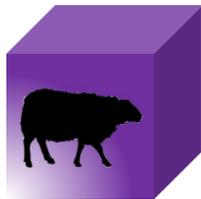
- Veiller aux bonnes conditions de stockage, de transport, d'élimination ou de recyclage du déchet,
- S'assurer de la traçabilité en conservant un justificatif écrit de sa destination finale et de son mode d'élimination.

Le programme d'élimination des DASRI « Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux » du GDS de l'Allier évolue, c'est désormais la société Gestion Déchet Pro qui assurera la collecte des fûts pleins et la fourniture de fûts vides.

Le prestataire sera **présent sur les lieux de collecte durant 1 heure**, il vous fournira en direct le bon d'élimination de votre fût à conserver en cas de contrôle. Il vous délivrera à ce moment un fût vide si vous le souhaitez. (Paiement par chèque de 32 € TTC pour remise du kit vide : 1 fût de 50 L et une boîte à aiguilles).

Je gère les déchets de mon élevage





TOUTES SECTIONS

La collecte des déchets en élevage

Tableau avec dates :

LIEUX	DATE DE PASSAGE	ARRIVEE *	DEPART *
Place du Champ de Foire - 03380 HURIEL	Lundi 10 sept	08:30	09:30
Cabinet Vétérinaire 7 impasse Route Noire, ZI Les Brandes Sud 03600 MALICORNE		10:00	11:00
Cabinet Vétérinaire Route de Montaiguet MARCILLAT EN COMBRAILLE		11:30	12:30

Place du Champ de Foire 03390 MONTMARSAULT	Mardi 11 sept	08:30	09:00
Cabinet vétérinaire des Colettes - Route de Chantelle 03330 BELLENAVES		09:30	10:30

Cabinet Vétérinaire - Crozet - 03190 VALLON EN SULLY	Lundi 17 sept	8H	9H
Cabinet Vétérinaire Les Granges - Route de Cérilly 03430 COSNE D'ALLIER		9H45	10H45
Place Espace Bocage -RD 33 Route de la Gare 03240 TRONGET		11H30	12H30

Place aux foires - 03250 LE MAYET DE MONTAGNE	Mardi 18 sept	9H	10H
Cabinet Vétérinaire Val D'Allier Chemin de Pralong 03000 CUSSET		11H	12H

Place Jean Marie Mercier 03130 LE DONJON	Lundi 24 sept	9H	10H
Esplanade du Maréchal de La Palice (au pied du château) 03120 LAPALISSE		10H30	11H30

Place Salle Polyvalente – 03230 CHEVAGNES	Mardi 25 sept	8h00	9h00
Place de l'Eglise – 03340 NEUILLY LE REAL		9H30	10H30
Cabinet Vétérinaire - ZA Les Jalfrettes 03500 SAINT POURÇAIN SUR SIOULE		11H15	12H15

Cabinet Vétérinaire - Route de Pouzy - 03320 LURCY LEVIS	lundi 1 octobre	8H00	9H
Place du Marché Couvert - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT		9H30	10H30
GDS 03 - 22 Route de Souvigny 03000 NEUVY		11H	12H

Pour plus de renseignements sur la collecte des déchets en élevage et les fûts,

Contactez le GDS de l'Allier.

04.70.35.14.30



Mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2017/2018

Enquête nationale auprès des apiculteurs

Une enquête

- ==> Pour objectiver, sur l'ensemble du territoire, les taux de mortalité en hiver et recueillir l'avis des apiculteurs
- ==> Qui s'adresse à tous les types d'apiculteurs, qu'ils aient une ou plusieurs centaines de ruches
- ==> Simple et rapide à renseigner

Le 6 juillet 2018 une enquête nationale s'est ouverte portant sur la mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2017/2018. L'objectif de cette enquête est de recueillir l'avis des apiculteurs concernant l'existence d'une éventuelle augmentation des mortalités en sortie d'hiver 2017/2018 par rapport à l'hiver précédent et les causes possibles de ces mortalités.

A ce jour, près de 9 500 apiculteurs ont répondu à l'enquête. Ils représentent plus de 20% des apiculteurs. Un point d'étape est disponible sur le site de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA) : <https://www.plateforme-esa.fr/article/mortalite-des-colonies-d-abeilles-durant-l-hiver-2017-2018-point-d-etape-au-25-juillet-de-l>

Merci aux apiculteurs qui ont déjà répondu à cette enquête du temps qu'ils y ont consacré.

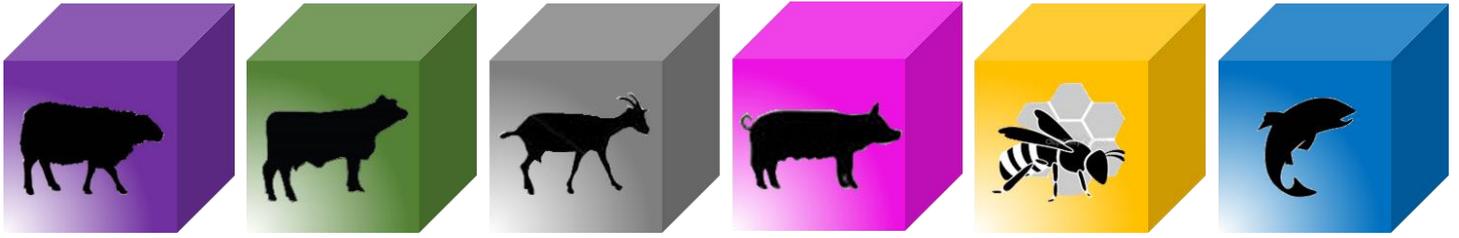
Pour rappel, le questionnaire est accessible sur le lien suivant : https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/EMHA_2017-2018/questionnaire.htm

Il a été décidé de prolonger la durée d'ouverture de l'enquête en ligne jusqu'au mercredi 15 août inclus, au lieu du 5 août initialement. Il est en effet particulièrement important d'avoir un taux de réponses le plus élevé et le plus homogène possible entre départements. **Nous invitons en particulier les apiculteurs possédant 50 ruches et plus à répondre à cette enquête, qu'ils aient ou non fait face à des mortalités hivernales.**

Avant de vous connecter pour renseigner le questionnaire

- ==> Récupérer le numéro de « Référence » figurant en première page du récépissé de votre déclaration de ruches 2017, ainsi que votre numéro d'apiculteur (NAPI). Ces numéros seront à rappeler en début de questionnaire (ils ne sont pas obligatoires, mais contribueront à la qualité de l'enquête)
- ==> Ayez disponible
 - Le nombre de vos colonies de ruches, en ruchettes, et en ruchettes de fécondation au moment de la mise en hivernage fin 2017
 - Le nombre de ces colonies mortes en sortie d'hivernage en 2018

Cette enquête a été élaborée dans le cadre de la Plateforme ESA, qui rassemble à la fois l'État, des partenaires professionnels et des organismes scientifiques et techniques dont l'Anses. Les données récoltées seront analysées de manière anonyme et des premiers résultats seront diffusés dans le courant de l'été.



Prochains rendez-vous avec votre GDS

Terr'en fête : 2 Septembre 2018 à St Sornin sur le stand du GDS03.

Sommet de l'Élevage : 3, 4 et 5 Octobre à Cournon sur le stand de GDS France

Le sanitaire ... j'adhère !